



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements psychiatriques

Question écrite n° 26362

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation préoccupante du centre hospitalier des Pyrénées (CHP) à Pau (64) en matière d'effectifs et de temps de travail. Cet établissement qui a été le lieu d'un double meurtre particulièrement horrible en 2004, devrait connaître une diminution de son personnel suite à des restrictions budgétaires importantes. Les instances locales dont le conseil d'administration, ont d'ailleurs rejeté le budget 2008 qui prévoyait en particulier le non renouvellement de CDD et des licenciements dans le courant de l'année. Un complément financier dont le montant et sa répartition au sein des services n'ont pas encore été précisés, proposé par l'Agence régionale d'hospitalisation, devrait toutefois permettre de reconsidérer le budget 2008 sur des bases plus favorables. Cependant il s'étonne de la position du Gouvernement qui affirme que la psychiatrie figure désormais parmi ses priorités en matière de santé au travers notamment du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008 et qui, paradoxalement, décide de diminuer les moyens accordés à cette spécialité dans les centres hospitaliers. En psychiatrie, le plateau technique repose d'abord sur le personnel. Or, supprimer le personnel signifie supprimer l'essence même de cette discipline. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner les garanties que le centre hospitalier des Pyrénées conservera le personnel nécessaire à son bon fonctionnement malgré la réduction de son budget et qu'il verra ses moyens renforcés à l'avenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26362

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juillet 2008, page 5585

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)